

Délibération

Conseil de Surveillance

22 mars 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE QUATORZE DU MOIS DE DECEMBRE A QUATORZE HEURES TRENTE, LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE VIENNE S'EST RÉUNI SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE DOCTEUR JACQUES BOYER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- . Monsieur le Dr J. François BEC
- . Monsieur le Dr Jacques BOYER
- . Madame Jacqueline CROIZAT
- . Madame Sophie DAUZAT
- . Monsieur Samy GACEM
- . Monsieur le Dr Hampar KAYAYAN
- . Monsieur le Dr Ernest MAIELLO
- . Madame Corinne RAOUSSET

ABSENTS EXCUSES :

- . Monsieur Patrick CURTAUD
- . Madame Hilda DERMIDJIAN
- . Monsieur Christian JANIN
- . Monsieur Christian PETREQUIN
- . Madame le Dr Colette PEYRARD

PARTICIPAIENT AVEC VOIX CONSULTATIVE :

- . Monsieur le Dr Léopold ADÉLAÏDE, président CME

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

- . M. Christian DUBLÉ, Directeur
- . M. Bruno DOLOMIE, Directeur des Projets Immobiliers
- . M. Jean-Louis DUONG, Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Médicales
- . M. Jean-François HÉLIE, Secrétaire Général
- . Mme HERRERA, Directrice des Services Achats, Logistiques et Techniques
- . M. Jean-Christian MONTMETERME, Directeur des Systèmes d'information du Territoire
- . M. Nicolas ROUSSON, Coordonnateur Général des Soins
- . M. Achour YAHIAOUI, Directeur des Affaires Financière et du Contrôle de Gestion
- . Mme Magdelène HUSTACHE, Secrétaire de Direction

Conseil de Surveillance du 22 mars 2023
Délibération n° 3/2023

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION
AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES LOCALES**

Le Conseil de Surveillance,

Vu le code de la Santé Publique,

Vu le décret n°2003-655 du 18 juillet 2003 relatif aux commissions administratives paritaires locales et départementales de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2022-857 du 7 juin 2022 relatif aux commissions administratives paritaires locales, départementales et nationales de la fonction publique hospitalière ;

Vu la délibération du Conseil de Surveillance n° 9/2020 du 07 octobre 2020 relatif à la désignation des représentants de l'administration de ladite instance aux Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL),

Considérant qu'il convient de préciser les nominations des agents titulaires de la catégorie A de l'établissement siégeant aux CAPL,

Vu les candidatures de Mme HERRERA Anna, M. HÉLIE Jean-François, M. ROUSSON Nicolas, et M. YAHIAOUI Achour,

Et après délibération, désigne à l'unanimité :

- **Mme HERRERA Anna, membre titulaire**
- **M. ROUSSON Nicolas, membre titulaire**
- **M. HÉLIE Jean-François, membre suppléant**
- **M. YAHIAOUI Achour, membre suppléant**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE PRÉSIDENT,



Dr Jacques BOYER